



VILLE DE
GENÈVE

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FÉVRIER 2007

PR-482

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 3 600 000 francs destiné à l'étude de l'extension et du réaménagement du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, sur la parcelle N° 4360, feuille 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Ce crédit est subordonné à l'obtention de financements privés pour un montant de 40 000 000 de francs réunis par la Fondation du Musée d'art et d'histoire en vue de financer ce projet.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 600 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 230 000 francs du crédit de préétude voté le 11 février 1998, ainsi qu'un montant de 60 000 francs, part du crédit de préétude de 200 000 francs de la proposition N° 300 votée par le Conseil municipal le 11 février 1998, sous la rubrique N° 042.018.02, soit un montant total de 3 890 000 francs, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:

Olivier Coste

Le Président:

Roberto Broggin